



BAREME DES HONORAIRES / TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Les Honoraires de transaction sont TTC et à la charge du vendeur

500 000 € < PRIX DE VENTE <= 800 000 €	5,50%
800 000 € < PRIX DE VENTE <= 1 500 000 €	5,00%
1 500 000 € < PRIX DE VENTE <= 2 000 000 €	4,50%
2 000 000 € < PRIX DE VENTE <= 3 000 000 €	4,00%
3 000 000 € < PRIX DE VENTE <= 3 500 000 €	3,80%
Au-delà de 3 500 000 €	3,50%

Les Honoraires de transaction TTC sont à la charge du vendeur